

Mr et Mme BELLOT

11,Route de Libourne
FRONSAC,33126
05 57 25 11 67

Locataire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de personnes :

Fronsac le

Entre les soussignés, il a été convenu ce qui suit :

-Location d'un appartement situé 59 résidence des Tennis à Port Leucate (11) pour la Période duau
et pour la somme de€

-A la réservation un chèque de 25 % de la somme globale est remis soit..... €
qui est acquis au loueur comme acompte.

-A la remise des clefs, le locataire s'engage à régler le solde de la location soit €

-Une caution de 400 €est fixée, et sera rendue si aucun dégâts (dégradation ou saleté) n'est constaté.Il sera à la charge du locataire de procéder à l'état des lieux dans la 1 ère journée de location.

-Il sera remis au locataire une brochure comprenant :

*Le plan de l'appartement

*Le plan de masse

*Une liste détaillée des équipements

-La location s'effectue de samedi 12h00 à samedi 12h00

Fait à Fronsac le.....

Le loueur

Le locataire



Mr et Mme BELLOT

11,Route de Libourne
FRONSAC,33126
05 57 25 11 67

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi midi**

Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi midi**

- a) Il est convenu qu'en cas de désistement :
- du locataire :
 - à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
 - à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
 - du bailleur :
 - dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.
- b) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
- c) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
- d) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 45 €), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
- e) Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.
- f) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au départ ou au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.
- g) Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le loueur
J-François Bellot



Le locataire
Lu et approuvé

Mr et Mme BELLOT

11,Route de Libourne
FRONSAC,33126
05 57 25 11 67

ETAT DESCRIPTIF

PORT LEUCATE 59 RESIDENCE DES TENNIS

VERANDA

1 fer à repasser + table
1 boîte épingle à linge
2 étendoirs à linge
3 tabourets pliants
2 armoires
1 aspirateur + 2 balais
1 jeu enfant pelle-râteau-arrosoir-moulin
1 table basse
1 siège table bébé + rehausseur
1 frigo-congélateur

SALLE DE BAINS

1 séchoir à cheveux
1 jeu tapis de bain
1 table à langer
1 pot enfant
1 poubelle
1 jeu de bain pour bébé
1 réducteur wc

CUISINE

1 mini four
1 micro onde
2 plaques chauffantes
1 cafetière
1 manique
1 dérouleur à sopalin
1 poêle + sauteuse
1 planche à découper
2 plateaux
1 panier en osier
1 pendule
1 pelle + balayette
1 poubelle
1essoreuse à salade
1 passoire
1 verseur à café
1 moulin à légumes
1 presse citron
1 pichet mesure
5 casseroles fleurs
2 casseroles rouges
1 boîte à sucres- sel poivre
1 égouttoir-vaisselle
1 grille pain
1 bassine
1 seau
3 couvercles
1 bavoir plastique
1 goupillon
produits d'entretien(à renouveler)

Mr et Mme BELLOT

11,Route de Libourne
FRONSAC,33126
05 57 25 11 67

SEJOURS

1 TV couleur
1 canapé clic-clac 140
1 table + 4 chaises
1 lave linge
1 toile cirée
1 buffet bas + vaisselle => assiettes plates, creuses, à dessert, verres, tasses à café, bols,
Saladiers, plats, couverts
1 porte manteau
Rideaux
1 bougeoir fer forgé
Cadres + déco

CH 1

lits superposés 90
1 tabouret et chaise pliante
2 traversins
2 oreillers
2 couvres lits
1 table pliante
2 placards

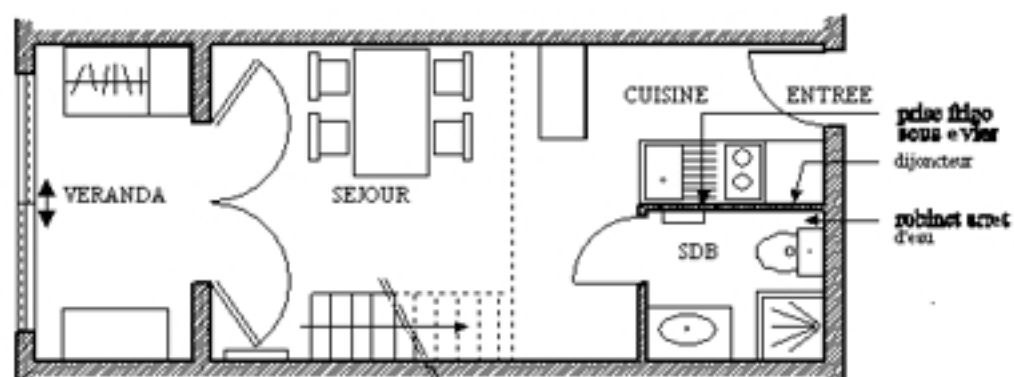
CH 2

1 lit 140
1 armoire
2 oreillers
1 couvre lit
4 couvertures
2 lampes de chevet
2 tables de nuit
Décoration

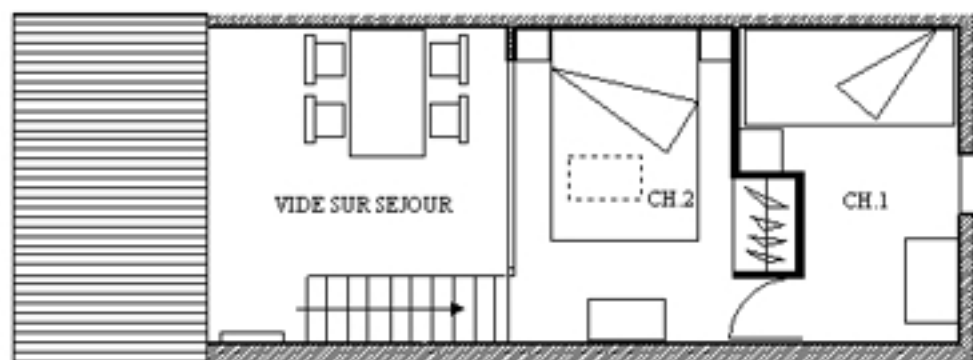
PREVOIR DRAPS ET LINGE DE MAISON

PLAN

PORT LEUCATE
RESIDENCE LES TENNIS
APPARTEMENT N°59



PLAN R + 1



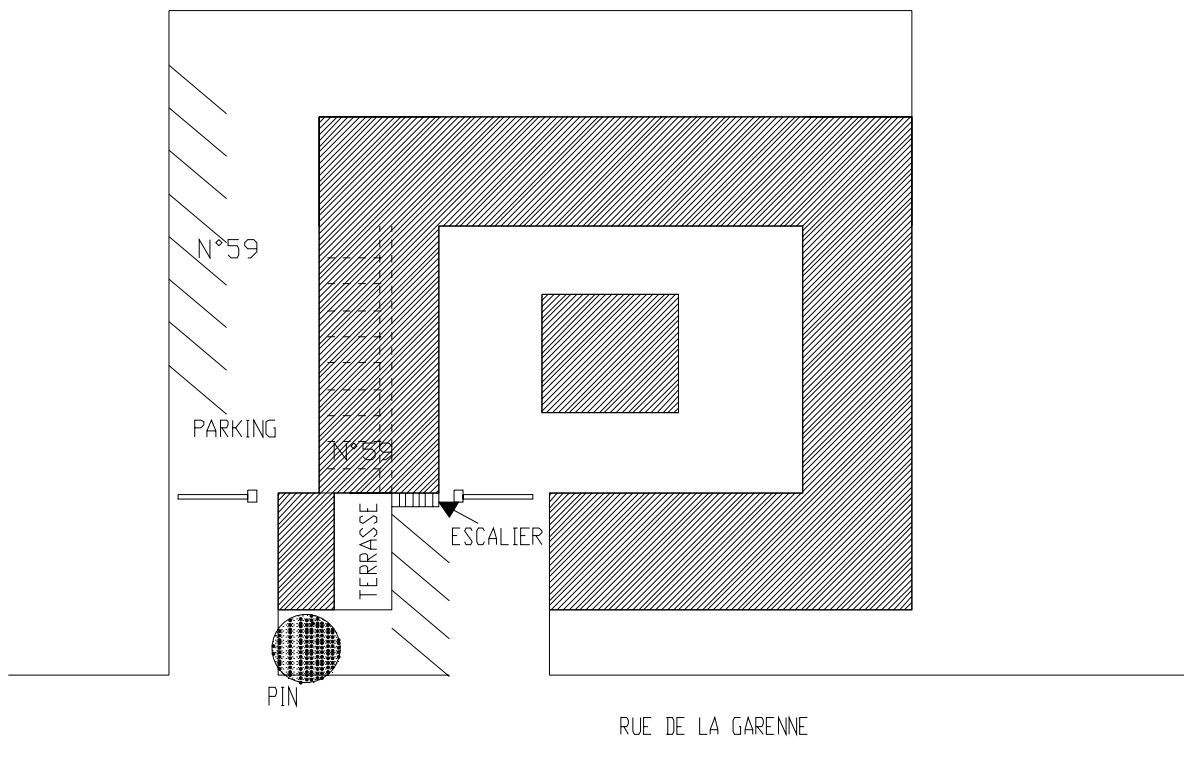
PLAN MEZZANINE

Mr et Mme BELLOT

11, Route de Libourne
FRONSAC, 33126
05 57 25 11 67

PLAN MASSE

RESIDENCE LES TENNIS



ITINERAIRE

Venant de Narbonne par A9 sortie Port-Leucate (juste après station service), suivre D627 jusqu'à Port-Leucate (sortie à droite après 2ème pont). Sur l'avenue de la Septimanie prendre à droite au 2ème rond-point, avenue du languedoc. Prendre ensuite la 2ème rue sur la droite (rue de la Jonquière) jusqu'au bout et prendre encore à droite jusqu'à la résidence les tennis 1 (environ 300 m sur la gauche)

Mr et Mme BELLOT

11, Route de Libourne
FRONSAC, 33126
05 57 25 11 67

